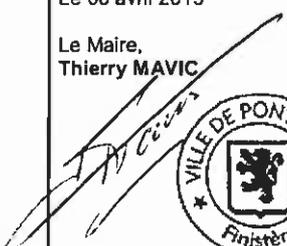




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-01	
Rapporteur : M. Thierry MAVIC -	
Codification : 5.2 – Fonctionnement des assemblées -	
OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE -	
<p>Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015</p> <p>Le Maire, Thierry MAVIC</p>  	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

Présents : 23 Pouvoirs : 6 Total 29 Votants : 29
Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstentions : 0

DESIGNE Mme Fabienne **HELIAS** pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil Municipal.

Fait à PONT-L'ABBE, en l'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
029-212902209-20150331-20150331-01



Thierry MAVIC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015
Publication : 10/04/2015

Le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-02	
Rapporteur : M. Thierry MAVIC -	
Codification : 5.3 – Désignation des représentants -	
OBJET : INSTALLATION ET REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

*« Par courrier reçu en Mairie le 16 février 2015, Monsieur Daniel **BERNARD** a informé le Maire de son souhait de se retirer du Conseil Municipal.*

*Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, il est remplacé par M. Michel **DECOUX**, candidat suivant de la liste « Ensemble, gardons le cap ! ».*

Le Conseil Municipal prend acte de son installation.

*Par ailleurs, il convient d'assurer le remplacement de M. Daniel **BERNARD** au sein des commissions municipales dont il était membre, à savoir :*

- Commission Budget, Finances, Administration Générale et Personnel ;
- Commission Cinéma ;
- Commission Urbanisme, Cadre de Vie, Habitat, Travaux ;
- Commission Associations, Sport, Animation, Jeunesse, Culture et Patrimoine ;
- Commission Affaires Scolaires, Périscolaire et Enfance.



Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la nouvelle composition des commissions municipales, M. Michel DECOUX remplaçant son collègue sortant au sein de chacune de ces instances.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

Le Maire, Thierry MAVIC

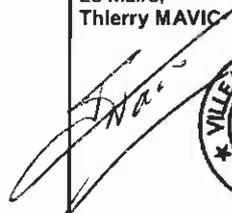




VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
N° de la délibération : 20150331-03.1	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires -	
OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 8 AVRIL 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	




L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**

Mme Fabienne **HELIAS** a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« *Le compte administratif 2014 de la commune est arrêté :*

A la section de fonctionnement à la somme de :

- 7.960.503,82 € en recettes.
- 6.468.474,15 € en dépenses.

Le résultat de l'exercice 2014 présente un solde positif de 1.492.029,67 € (contre 1.588.522,70 € en 2013).

A la section d'investissement à la somme de :

- 2.809.755,91 € en dépenses.
- 2.515.658,40 € en recettes.

Le résultat de l'exercice 2014 présente un solde négatif de 294.097,51 € (contre 168.857,71 € en 2013 en tenant compte d'un emprunt bancaire de 400.000 €).

Après incorporation du déficit cumulé de 2013, la fin de l'exercice 2014 présente un solde négatif cumulé de 1.385.823,06 €.

Le document, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, a par ailleurs été exposé et débattu en Commission « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » le 19 mars dernier.

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à M. Jean-Marie LACHIVERT, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 de la commune tel que présenté

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_03_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

Le Maire, Thierry MAVIC



**CA 2014 - COMMUNE DE PONT L'ABBE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
O11	Charges à caractère général	1 279 248,70	1 228 082,47	1 593 500,00
6042	Achat prestations de services	27 989,78	25 020,88	85 000,00
60611	Eau et assainissement	49 707,29	36 600,99	48 000,00
60612	Energie - Electricité	221 933,21	191 766,52	223 000,00
60613	Chauffage	87 569,32	67 473,31	110 000,00
60621	Combustibles	1 254,96	369,72	600,00
60622	Carburants	40 763,53	42 447,93	40 000,00
60623	Alimentation	116 929,03	119 846,43	127 000,00
60624	Produits de traitement	2 345,11	2 432,93	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	49 126,53	26 253,92	30 000,00
60631	Fournitures d'entretien	86 735,28	107 288,17	87 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 285,06	12 408,13	19 000,00
60633	Fournitures de voirie	52 709,81	53 637,46	45 000,00
60636	Vêtements de travail	7 837,86	6 840,82	7 500,00
6064	Fournitures administratives	11 613,23	12 575,79	12 000,00
6065	Livres, disques	838,93	420,40	16 000,00
6067	Fournitures scolaires	1 710,64	2 274,87	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	46 900,18	53 864,70	75 000,00
611	Contrat Prestations de Services	65 832,61	55 712,73	95 000,00
6132	Locations immobilières	1 060,93	1 080,00	1 100,00
6135	Locations mobilières	22 482,67	15 251,42	25 000,00
61521	Entretien de terrains	24 956,38	45 485,31	60 000,00
61522	Entretien de bâtiments	8 467,73	24 037,65	21 000,00
61523	Entretien de voies et réseaux	14 188,39	15 673,21	10 000,00
61551	Entretien et réparation du matériel roulant	12 024,33	11 497,55	10 000,00
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	5 406,76	10 761,68	10 000,00
6156	Maintenance	24 120,34	43 710,15	59 000,00
616	Primes d'assurance	28 019,18	28 826,80	36 000,00
617	Etudes et recherche	32 963,60	14 024,80	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 891,72	5 650,69	6 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	24 430,70	6 527,60	16 000,00
6188	Autres frais divers	234,42	882,65	200,00
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs	684,57	1 918,87	1 000,00
6226	Honoraires	3 325,72	3 369,82	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 173,69	2 889,47	5 000,00
6228	Rémunération intermédiaires et honoraires	10 732,15	4 299,96	6 000,00
6231	Annonces et insertions	8 916,93	3 646,15	6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 730,36	9 301,07	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 208,41	4 554,79	18 000,00
6237	Publications	5 394,76	6 196,30	8 000,00
6238	Frais publicité et relations publiques	29 247,89	42 313,05	49 000,00
6241	Transports de biens		13,20	1 000,00
6247	Transports collectifs	11 886,50	10 866,30	17 000,00
6248	Frais de transports divers	2 669,12	579,31	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	9 714,36	8 045,48	5 000,00
6257	Réceptions	5 255,76	6 887,77	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	16 536,87	15 465,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	31 266,06	31 443,13	28 000,00
627	Services bancaires et assimilés	247,20	765,43	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 724,24	6 206,99	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 425,70	4 331,27	20 000,00
62878	Remboursement de frais aux organismes	3 520,20	1 077,83	3 000,00
6288	Divers services extérieurs	2 544,60	2 864,91	14 000,00
63512	Taxes foncières	19 171,00	16 294,00	20 000,00

63513	Autres impôts locaux		42,75	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	248,00	846,00	800,00
6358	Autres droits	47,10	-	6 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 248,00	3 218,41	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 193 669,79	3 399 448,64	3 732 000,00
6218	Autre personnel extérieur au service	86 246,53	70 603,11	80 000,00
631	Impôts sur rémunérations			
6332	Cotisations versées au FNAL	8 867,04	9 562,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	43 297,78	46 095,90	54 000,00
64111	Rémunération personnel titulaire	1 527 096,65	1 613 634,15	1 800 000,00
64112	NBI, supplément familial, indemnité résidence	54 446,72	56 786,25	60 000,00
64118	Autres indemnités	252 942,60	280 617,75	278 000,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	244 989,24	283 400,37	300 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	26 247,21	29 389,35	30 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 840,12	8 751,54	-
6451	Cotisations à l'URSSAF	339 048,00	353 879,00	422 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	456 408,76	513 528,74	560 000,00
6454	Cotisations aux Assedic	17 829,00	20 420,00	22 000,00
6455	Cotisations assurance du personnel	71 946,33	69 344,37	78 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 905,18	6 242,57	6 000,00
64731	Allocation de chômage	12 793,00	1 864,80	-
6474	Versement aux autres œuvres sociales	23 313,22	24 081,25	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	728,20	288,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 964,21	10 959,49	8 000,00
6488	Autres charges de personnel	1 760,00	-	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 348 948,81	1 307 694,70	1 084 000,00
6521	Déficit des budgets annexes administratifs			20 000,00
6531	Indemnités maire et adjoints	111 223,90	120 796,80	116 800,00
6532	Frais de mission des élus	901,30	90,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite maire et adjoint	7 225,33	5 324,23	5 700,00
6534	cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 456,90	8 481,00	12 000,00
6535	Frais de formation des élus	1 150,20	1 015,00	4 500,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	1 141,72	-	3 000,00
6542	Créances éteintes	1 941,27	3 286,26	8 000,00
6553	Service incendie	206 567,00	206 567,00	207 000,00
655801	Forfait fonctionnement OGEC	140 083,05	139 957,37	140 000,00
657351	GFP de rattachement	52,79		
657361	Subvention fonctionnement caisses des écoles	35 448,31	39 952,88	40 000,00
657362	Subvention fonctionnement CCAS	105 000,00	115 300,00	120 000,00
657371	Subvention annuelle au SPAC	355 000,00	315 000,00	
657372	Autres subventions au SPAC	-	1 267,53	
6574	Subvention associations et organismes privés	357 757,04	340 656,63	395 000,00
65742	Subvention solidarité	13 000,00	10 000,00	10 000,00
66	Charges financières	193 455,04	164 638,59	155 000,00
66111	Intérêts des emprunts et des dettes réglés à l'échéance	189 313,62	174 038,53	150 000,00
66112	Intérêts rattachement des ICNE (emprunts)	- 9 431,33	- 11 183,34	2 000,00
6615	Intérêts ligne de trésorerie	3 572,75	1 783,49	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 493,70	21 622,59	25 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	-		500,00
6714	bourses et prix	100,00	-	500,00
6718	Charges exceptionnelles / Opérations de gestion	103,00	255,00	300,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	103,46	361,78	5 000,00
6745	Subvention exceptionnelle personnes droit privé	11 795,10	8 632,00	15 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 392,14	12 373,81	3 700,00
68	Dotations			
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges finan	-		

022	Dépenses imprévues			30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	527 868,02	346 987,07	316 000,00
675	Valeurs comptables des immo cedees	249 404,85	5 056,35	
676	Differences sur réalisations	9 334,15	23 000,00	
6811	Dotations aux amortissements	269 129,02	318 930,72	316 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	-		
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges except	-		
023	Virement à la section d'investissement			796 700,00
	Total opérations réelles	6 019 816,04	6 121 487,08	6 619 500,00
	Total opérations d'ordre	527 868,02	346 987,07	1 112 700,00
	Total dépenses de fonctionnement	6 547 684,06	6 468 474,15	7 732 200,00

**CA 2014 - COMMUNE DE PONT L'ABBE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
013	Atténuations de charges	41 649,22	25 562,18	40 000,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	33 892,22	17 978,18	30 000,00
6459	Remboursement sécurité sociale	7 757,00	7 584,00	10 000,00
70	Produits des services	518 214,40	472 180,95	504 000,00
7028	Autres produits agricoles et forestiers	83,33	250,00	500,00
70311	Concessions cimetière	15 862,54	13 727,80	10 000,00
70312	Redevances funéraires	2 500,26	1 092,96	1 800,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	22 236,58	20 942,37	20 000,00
70328	Autres droits de stationnement et location	9 763,12	4 610,92	7 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	80,00	13 090,00	600,00
7062	Redevances et droits des services culturels			62 000,00
70631	Redevances et droits services sports	6 082,00	3 386,00	5 500,00
70632	Redevances et droits services de loisirs	109 274,99	109 775,04	80 000,00
7066	Redevances et droits services à caractère social	8 674,44	8 080,70	6 500,00
7067	Redevances et droits services péri-scolaires enseignem	204 319,87	209 271,44	210 000,00
7082	Commission	3 310,47	542,57	3 000,00
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	53 415,69	56 153,73	45 000,00
70848	Mise à disposition de personnel autres organismes	25 749,50	2 653,70	25 000,00
70872	Remboursement de frais budgets annexes	2 056,02	1 893,00	1 000,00
70873	Remboursement de frais par les CCAS	4 549,69	1 928,29	6 000,00
70878	Remboursement de frais autres redevables	49 754,20	24 119,43	1 600,00
7088	Autres produits activités annexes	501,70	663,00	18 500,00
73	Impôts et taxes	4 731 896,52	4 807 546,19	4 814 000,00
73111	Contributions directes	3 757 572,00	3 838 577,00	3 880 000,00
7321	Reversement taxe professionnelle	631 628,73	631 628,73	631 000,00
7336	Droits de place	111 064,45	116 208,76	103 000,00
7362	Taxe de séjour	9 261,88	9 292,67	10 000,00
73681	Taxes sur les emplacements publicitaires	3 218,55	3 329,86	30 000,00
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	219 150,91	208 509,17	160 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 314 415,96	2 418 491,39	2 118 100,00
7411	DGF - Dotation forfaitaire	1 176 164,00	1 133 533,00	1 020 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	436 612,00	480 191,00	433 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	175 643,00	191 092,00	172 000,00

746	Dotation Générale de Décentralisation	-	-	
74718	Autres participations de l'Etat	20 535,96	92 473,41	77 000,00
7472	Regions	3 450,00	4 020,00	7 600,00
7473	Participations du Département	9 407,76	8 150,00	30 000,00
74741	Participation communes membres GFP	200 378,57	195 231,64	120 000,00
7477	Participations budgets communautaires	2 550,53	5 382,70	-
7478	Participations autres organismes	148 051,14	152 332,64	120 000,00
7482	Compensation taxe additionnelle	488,00	446,00	1 500,00
748314	Compensations spécifiques à TP	9 970,00	7 847,00	8 000,00
74834	Etat - Compensation Taxes Foncières	28 781,00	29 741,00	30 000,00
74835	Etat - Compensation Taxe d'habitation	97 354,00	94 341,00	94 000,00
7484	Dotation de recensement		18 680,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00	5 030,00	5 000,00
7488	Autres attributions et participations	-	-	
75	Autres produits de gestion courants	58 896,77	56 939,43	93 200,00
752	Revenus des immeubles	52 711,93	51 765,72	87 200,00
7551	Excédents budgets annexes	888,21		
758	Produits divers de gestion courante	5 296,63	5 173,71	6 000,00
76	Produits financiers	91,23	82,10	100,00
761	Produits de participations	91,23	82,10	100,00
77	Produits exceptionnels	297 735,96	34 695,16	12 000,00
7711	Pénalités de retard	2 100,00		
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur		35,66	
7718	Produits exceptionnels / opération de gestion	1 135,98	-	2 000,00
773	Mandats annulés sur exercice n-1	-	1 314,12	1 000,00
775	Produits des cessions d'immo	258 739,00	28 056,35	
7788	Autres produits exceptionnels	35 760,98	5 289,03	9 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	20 000,00		
7865	reprise sur provisions - charges financières	20 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 306,70	145 006,42	150 800,00
722	Travaux en régie	127 393,37	144 289,42	150 000,00
776	Plus-value de cession			
777	Quote-part subv, investissement transférée au compte de r	717,00	717,00	800,00
7815	Reprise pour risques et charges fonctionnement	2 870,00		
7817	Reprise sur provisions- dep. actifs circulants	22 326,33		
	Total opérations réelles	7 982 900,06	7 815 497,40	7 581 400,00
	Total opérations d'ordre	153 306,70	145 006,42	150 800,00
	Total recettes de fonctionnement	8 136 206,76	7 960 503,82	7 732 200,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_03_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



48

CA 2014 - COMMUNE DE PONT L'ABBE
SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
13	Subventions d'équipement	-	95 680,00	-
1348	Autres fonds affectés à l'équipement	-	95 680,00	-
16	Remboursement d'emprunts et dettes	735 054,99	756 280,37	742 000,00
1641	Emprunts en euros	655 084,99	672 660,37	660 000,00
16441	Autres emprunts	79 970,00	83 620,00	82 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	5 769,15	204 000,00
274	Prêts	-	2 000,00	2 000,00
276348	Avance budgets annexes	-	3 769,15	202 000,00
20	Immobilisations incorporelles	105 863,80	32 563,55	214 800,00
202	Frais d'études, élaboration, modification du POS	27 643,88	15 395,82	25 000,00
2021	Etude création AVAP ZPPAUP	29 413,83	-	-
2031	Frais d'études non suivis de travaux	25 875,46	10 212,00	185 000,00
2033	Frais d'insertion études	8 222,99	1 486,80	-
2051	Concessions, brevets, licences	14 707,34	5 468,93	4 800,00
204	Subventions d'équipement versées	7 211,47	934,62	95 000,00
2041481	Biens mobiliers, matériels et études	-	374,17	-
2041512	Participations versées ccpbs	-	-	95 000,00
20422	Subventions aux personnes de droit privé - aide ravalement	7 211,47	560,45	-
21	Immobilisations corporelles	306 047,60	491 713,07	1 017 000,00
2111	Acquisitions	94 858,20	14 345,46	350 000,00
2121	Plantations	-	-	-
212801	Aménagements de terrain	-	-	110 000,00
21311	Aménagement Château	-	11 353,74	1 500,00
21312	Batiments scolaires	1 095,28	15 487,22	42 000,00
21316	Equipements cimetière	14 415,89	-	-
21318	Autres bâtiments publics	6 260,00	10 932,16	91 500,00
2138	Autres constructions	-	2 609,10	-
2152	Installations de voirie	102 249,51	8 932,98	-
21534	Réseaux d'électrification	12 730,44	23 776,40	75 000,00
21538	Autres réseaux	-	110 669,62	55 000,00
21568	Matériel et outillage incendie	-	6 428,06	10 000,00
21571	Matériel roulant de voirie	-	180 897,60	-
21578	Matériel et outillage de voirie	2 344,16	-	-
2158	Matériel et outillage technique	2 861,43	11 979,34	21 000,00
2182	Matériel de transport	-	-	24 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 989,15	11 758,60	57 000,00
2184	Mobilier	10 708,74	42 066,76	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	39 534,80	40 476,03	160 000,00
23	Immobilisations en cours	1 569 704,63	1 246 078,71	1 944 676,94
2312	Terrains	47 444,65	12 469,40	-
2313	Constructions	774 901,27	507 761,86	985 000,00
2315	Installations, matériel et outillages techniques	730 382,26	719 847,45	959 676,94
238	Avances et acomptes versés	16 976,45	6 000,00	-
458	Opérations d'investissement sous mandat	131 129,92	12 753,57	45 000,00
45812011	Travaux de voirie 2011	26 565,00	-	-
45812012	Travaux de voirie 2012	23 563,89	2 034,67	5 000,00
45812013	Travaux de voirie 2013	-	10 292,90	15 000,00
45812014	Travaux de voirie 2014	-	426,00	15 000,00
45812015	Travaux de voirie 2015	-	-	10 000,00
4582	Recettes années antérieures annulées	81 001,03	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-
001	Solde d'exécution reporté	922 867,84	1 091 726,00	1 385 823,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sect	153 306,70	145 006,42	150 800,00

139151	Amortissement subvention CCPBS sequer nevez	717,00	717,00	800,00
15112	Provisions pour litige	2 870,00		
2113	Tx régie- terrains aménagés autre que voirie			
2121	Tx régie- Plantations arbres et arbustes	37 141,49	15 257,69	
2128	Tx régie- Autres agencements	4 579,31		
21311	Tx régie- Hôtel de ville	1 778,42		
21312	Tx régie- Bâtiments scolaires	3 600,99		
21318	Tx régie- Autres bâtiments publics	13 014,00	65 165,83	
2151	Tx régie- réseaux de voirie	61 215,01	49 852,36	
21538	Tx régie- Autres réseaux	1 284,00	10 600,43	
2158	Tx régie- Autres installations	2 313,77		
2182	Tx régie- Matériel de transport	2 466,38	3 413,11	
2184	Tx régie- Mobilier			
2312	Tx régie- terrains aménagés autre que voirie			
2313	Tx régie- Constructions			
2315	Tx régie- Installations , matériel et outillage technique	-		150 000,00
4912	Provisions pour dépréciation des comptes redevables	22 326,33		
041	Opérations patrimoniales	3 982,62	22 976,45	30 000,00
2044	Subventions d'équipement en nature			
2112	Terrains de voirie			
21571	Matériel roulant			
231301	Constructions	-		15 000,00
231501	Grosses réparations voirie	3 982,62	22 976,45	15 000,00
231559	Installations, matériel et outillages techniques			
	Total opérations réelles	2 855 012,11	2 641 773,04	4 262 476,94
	Total opérations d'ordre	157 289,32	167 982,87	180 800,00
	Solde d'exécution reporté	922 867,84	1 091 726,00	1 385 823,06
	Total dépenses d'investissement	3 935 169,27	3 901 481,91	5 829 100,00

CA 2014 - COMMUNE DE PONT L'ABBE SECTION DE INVESTISSEMENT - RECETTES

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
021	Virement de la section fonct.	-		796 700,00
024	Produits des cessions	-		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 431 701,82	1 954 587,56	1 830 029,67
10222	FCTVA	131 816,67	287 156,22	278 000,00
10223	TLE	109 061,00	39 300,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement	11 910,34	39 608,64	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 178 913,81	1 588 522,70	1 492 029,67
13	Subventions d'investissement	330 761,89	187 024,53	103 000,00
1315	Groupements de collectivités (transférables)			
1321	Etat et établissements nationaux	13 236,00		
1322	Régions	25 062,60		
1323	Départements	18 567,00	56 315,22	15 000,00
13251	Groupements de collectivités (non transférables)	-	45 337,50	80 000,00
1326	Autres établissements publics locaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
1328	Autres			
1331	DETR	-	76 000,00	
1341	DGE (non transférables)	2 683,21		
1342	Amendes de police	5 833,90	9 371,81	8 000,00
1345	Part. non réalisation aire stationnement	-		
1346	Participations pour voirie et réseaux	222 862,93		
1348	Autres participations affectées à l'équipement	42 516,25		
16	Emprunts et dettes assimilées	400 030,48	150,00	2 706 370,33

1641	Emprunts en euros	400 000,00		2 706 370,33
165	Dépôts et cautionnements reçus	30,48	150,00	
23	Immobilisations en cours			
2315	Installations, matériel et outillages techniques			
27	Autres immobilisations financières	3 141,25	1 219,95	2 000,00
274	Prêts	3 141,25	1 219,95	2 000,00
458	Opérations d'investissement sous mandat	145 957,64	2 712,84	45 000,00
4581	Annulation de dépenses	38 891,91		
4582	Travaux de voirie			
45822011	Travaux de voirie 2011	26 565,00		
45822012	Travaux de voirie 2012	60 038,15		5 000,00
45822013	Travaux de voirie 2013	20 462,58	256,00	15 000,00
45822014	Travaux de voirie 2014		2 456,84	15 000,00
45822015	Travaux de voirie 2015			10 000,00
4581	Dépenses années antérieures annulées			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sect	527 868,02	346 987,07	316 000,00
15112	Provisions pour litiges			
192	Plus-values de cessions	9 334,15	23 000,00	
2111	terrains nu	249 404,85	5 056,35	
2112	Terrains de voirie			
2132	Immeubles de rapport			
2182	Matériel de transport			
2802	Amortissements frais d'études, d'élaboration	717,00	53 769,75	900,00
28031	Amortissements frais d'études	21 072,00	26 440,00	28 500,00
28033	Amortissements frais insertion	497,00	550,00	600,00
2804132	Amortissements subvention équipement	84 692,40	28 119,20	40 400,00
280422	Amortissements ravalement de façades	5 957,00	6 975,45	2 000,00
2804422	Amortissements immeubles de rapport		4 002,00	4 100,00
28051	Amortissements des concessions, brevets et licences	11 028,36	18 707,28	17 900,00
28121	Amortissements des plantations	2 237,00	2 237,00	2 300,00
281312	Amortissements bâtiments scolaires		1 866,00	2 000,00
281318	Amortissements Autres Bâtiments publics		3 172,00	11 500,00
28138	Amortissements Autres Constructions			300,00
28152	Installations de voirie		11 104,00	12 000,00
281534	Reseaux d'électrification		2 170,00	5 000,00
281568	Amortissements matériel incendie	1 946,00	1 946,00	2 600,00
281571	Amortissements matériel roulant voirie	19 262,00	2 647,00	20 300,00
281578	Amortissements matériel outillage voirie	1 233,00	18 655,00	18 800,00
28158	Amortissements matériel divers	10 133,00	10 447,00	13 500,00
28182	Amortissement matériel de transport	24 349,09	36 574,36	33 500,00
28183	Amortissement mat. bureau et informatique	19 794,77	22 355,71	21 200,00
28184	Amortissement mobilier	19 203,93	19 650,77	24 300,00
28188	Amortissement autres immobilisations	47 006,47	47 542,20	54 300,00
4912	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
041	Opérations patrimoniales	3 982,62	22 976,45	30 000,00
1021	Dotations			
2031	Frais d'études non suivis de travaux			
2033	Frais d'insertion			
238	Avances et acomptes versés	3 982,62	22 976,45	30 000,00
2132	Immeubles de rapport			
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et outillages techniques			
	Total opérations réelles	2 311 593,08	2 145 694,88	4 686 400,00
	Total opérations d'ordre	531 850,64	369 963,52	1 142 700,00
	Total recettes d'investissement	2 843 443,72	2 515 658,40	5 829 100,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_03_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-03.2	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT -	
Codification : 7.1 - Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

M. le rapporteur propose la délibération suivante :

« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Commune au titre de l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_03_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





Accusé certifié exécutoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

Réception par le préfet : 09/04/2015

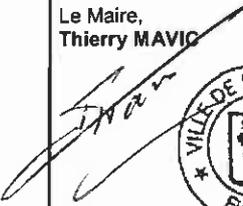
Publication : 10/04/2015

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

le Maire, Thierry MAVIC



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	
25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour	
26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-03.3	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT -	
Codification : 7.1 - Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
	
	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du Compte Administratif 2014 du budget principal, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014 :

1) En section de fonctionnement :

Le total des recettes de l'année s'élève à : 7.960.503,02 €

Le total des dépenses (réelles + ordre) s'élève à : 6.468.474,15 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2014, en fonctionnement, s'élève donc à 1.492.029,67 €.

2) En section d'investissement :

Le total des recettes de l'exercice atteint : 2.515.658,40 € (A)

Le total des dépenses (réelles et d'ordre) atteint : 2.809.755,91 € (B)

(A - B) : - 294.097,51 €

soit après incorporation du déficit de N -1, de - 1.091.725,55 €, un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : - 1.385.823,06 €.

auquel il convient de rajouter le solde des restes à réaliser 2014

(C) : - 29.100 € (Restes à réaliser en Recettes - Restes à réaliser en Dépenses)

Le besoin de financement de l'investissement 2014 s'élève donc à : (A - B + C) : - 1.414.923,06 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2014, on constate :

Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 1.492.029,67 €

Un besoin de financement pour : - 1.414.923,06 €

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1.492.029,67 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

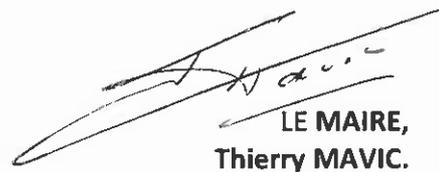
RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE	
Résultat d'investissement 2014	
Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001 (A-B)	- 1.385.823,06 €
Solde des restes à réaliser investissement 2013 (C)	- 29.100,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2014	- 1.414.923,06 €
Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice 2014	1.492.029,67 €
Résultat à affecter	1.492.029,67 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	1.492.029,67 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0.00 €

Personnel » lors de sa séance du 19 mars dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :	
25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour	
26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	23
N° de la délibération : 20150331-03.4	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET 2015 DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Considérant que le Compte Administratif 2014 du budget de la Commune ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement ont été approuvés, la Décision Modificative soumise à votre approbation reprend cette affectation.

Pour permettre d'attribuer les subventions exceptionnelles aux associations, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 67.

Par conséquent, il vous est proposé les écritures comptables suivantes :



DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
Investissement	dépenses	001		Déficit reporté N-1	- 14.176,94 €
	dépenses	23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	+ 14.176,94 €
	recettes	10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	+ 242.029,67 €
	recettes	16	1641	Emprunts en euros	- 242.029,67 €

Fonctionnement	dépenses	67	6745	Subventions exceptionnelles personnes de droit privé	+ 10.000,00 €
	dépenses	022		Dépenses imprévues	- 10.000,00 €

Le budget principal de la Commune s'équilibre à la somme de 5.829.100,00 € en section d'investissement et à la somme de 7.732.200,00 €, en section de fonctionnement.

Ces éléments ont été débattus en Commission « Budget, Finances – Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité (*abstention des 6 membres de la minorité*) la Décision Modificative n° 1 relative au budget 2015 de la Commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_03_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

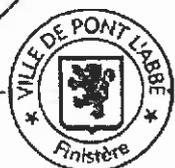
le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
N° de la délibération : 20150331-04.1	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT -	
Codification : 7.1 – Décisions Budgétaires-	
OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINIS- SEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« *Le Compte Administratif 2014 du Service de l'Assainissement est arrêté :*

- à la section d'exploitation, à la somme de :
- **739.569,30 € en dépenses**
- et
- **657.757,17 € en recettes**

L'exercice se solde donc par un déficit de clôture de - 81.812,13 €. Après reprise de l'excédent de l'année N -1 de 124.216,25 €, il est de 42.404,12 €.

- à la section d'investissement, à la somme de :
- **1.251.149,62 € en dépenses**,
- et
- **779.958,60 € en recettes**,

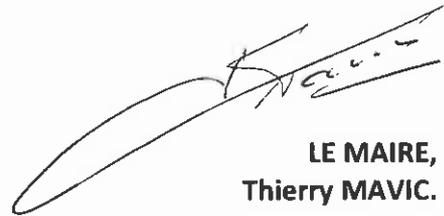
L'exercice se solde donc par un solde positif de clôture de **106.128,53 €** (y compris l'excédent reporté de 2013 de **577.319,55 €**).

Le document, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, a par ailleurs été exposé et débattu en Commission « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » le 19 mars dernier.

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à M. Jean-Marie LACHIVERT, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 du Service de l'Assainissement tel que présenté

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_04_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



CA 2014 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE

Section d'investissement - Dépenses

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
020	Dépenses imprévues	-	-	-
16	Remboursement d'emprunts et dettes	212 536,49	228 521,00	228 000,00
1641	Remboursement capital - Emprunts en euros	203 536,49	219 521,00	219 000,00
167	Emprunt conditions particulières	9 000,00	9 000,00	9 000,00
20	Immobilisations incorporelles	-	-	55 128,53
2031	Frais d'études			55 128,53
2033	Frais d'insertion			
21	Immobilisations corporelles	-	-	10 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques			10 000,00
23	Immobilisations en cours	21 970,65	671 076,77	249 400,00
2315	Installations, matériel et outillages techniques	21 970,65	645 002,06	244 400,00
238	Avancés et acomptes	-	26 074,71	5 000,00
458	Comptabilité distincte rattachée	-	-	4 800,00
458190	Opérations pour compte de tiers			4 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 196,00	213 631,00	213 700,00
139111	Amortissement subvention équipement	213 196,00	213 631,00	213 700,00
041	Opérations patrimoniales	3 600,55	137 920,85	39 500,00
2315	Installations, matériel et outillages techniques	-	26 074,71	5 000,00
2762	Créances diverses - TVA	3 600,55	111 846,14	34 500,00
	Total opérations réelles	234 507,14	899 597,77	547 328,53
	Total opérations d'ordre	216 796,55	351 551,85	253 200,00
	Total dépenses d'investissement	451 303,69	1 251 149,62	800 528,53

CA 2014 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE

Section d'investissement - Recettes

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
10	Dotations, fonds divers et réserves	69 997,32	-	-
1068	Autres réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé	69 997,32	0,00	
021	Virement de la section fonct.			84 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,02	-	-
164101	Emprunts pour les réseaux	300 000,02	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
2033	Frais d'insertion			
23	Immobilisations en cours	-	-	-
2315	Extension réseaux			
27	Autres immobilisations financières	3 600,55	111 846,14	34 500,00
2762	TVA sur travaux	3 600,55	111 846,14	34 500,00
458	Opérations pour compte de tiers	-	-	5 000,00
458290	Opérations pour compte de tiers			5 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	530 191,61	530 191,61	531 300,00
2813	Amortissements des constructions	341 874,61	341 874,61	342 000,00
28158	Amortissements des réseaux d'assainissement	188 044,00	188 044,00	189 000,00
2818	Amortissements des installations générales et aménagement	273,00	273,00	300,00
041	Opérations patrimoniales	3 600,55	137 920,85	39 500,00
231501	Extension réseaux	3 600,55	111 846,14	34 500,00
238001	Avances forfaitaires marchés	-	26 074,71	5 000,00
001	Solde d'exécution reporté	121 233,19	577 319,55	106 128,53
	Total opérations réelles	373 597,89	111 846,14	123 600,00
	Total opérations d'ordre	533 792,16	668 112,46	570 800,00
	Solde d'exécution reporté	121 233,19	577 319,55	106 128,53
	Total recettes d'investissement	1 028 623,24	1 357 278,15	800 528,53

CA 2014 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE
Section d'exploitation - Dépenses

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
022	Dépenses Imprévues			2 404,12
011	Charges à caractère général	17 267,33	14 120,57	8 000,00
617	Etudes et recherches	8 254,56	7 703,46	2 000,00
6226	Honoraires			1 000,00
6227	Frais actes et contentieux	6 876,34	1 840,31	1 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires	2 135,27	4 576,80	4 000,00
6231	Annonces et insertions			
627	services bancaires et assimilés	1,16		
012	Charges de personnel	39 126,00	39 997,33	40 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	39 126,00	39 997,33	40 000,00
65	Autres charges de gestions courante	-	-	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur			1 000,00
66	Charges financières	152 032,94	152 259,79	146 500,00
66111	Intérêts des emprunts et des dettes réglés à l'échéance	152 033,92	152 259,79	146 000,00
66112	Intérêts rattachement des ICNE (emprunts)	1,00		500,00
668	Autres charges financières	0,02		
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	3 000,00	5 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00	3 000,00	5 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	530 191,61	530 191,61	531 300,00
6811	Dotations aux amortissements	530 191,61	530 191,61	531 300,00
023	Virement à la section d'investissement			84 100,00
	Total opérations réelles	218 426,27	209 377,69	202 904,12
	Total opérations d'ordre	530 191,61	530 191,61	615 400,00
	Total dépenses d'exploitation	748 617,88	739 569,30	818 304,12

CA 2014 - ASSAINISSEMENT - PONT L'ABBE

Section d'exploitation - Recettes

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
70	Produits des services	550 961,30	418 126,17	496 000,00
704	Participation raccordement à l'égout	-	26 398,05	21 000,00
70611	Redevance d'assainissement	510 961,30	376 728,12	400 000,00
70613	Participation assainissement collectif	40 000,00	15 000,00	75 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 213,68	-	-
747	Subvention participations collectivités	2 213,68		
77	Produits exceptionnels	106 463,15	26 000,00	66 200,00
778	Autres produits exceptionnels	106 463,15	26 000,00	66 200,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
7875	Reprises sur provisions pour risques et charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 196,00	213 631,00	213 700,00
777	Amortissement subvention équipement	213 196,00	213 631,00	213 700,00
002	Excédent d'exploitation N-1		124 216,25	42 404,12
	Total opérations réelles	659 638,13	444 126,17	562 200,00
	Total opérations d'ordre	213 196,00	213 631,00	213 700,00
	Excédent d'exploitation N-1	-	124 216,25	42 404,12
	Total recettes d'exploitation	872 834,13	781 973,42	818 304,12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_04_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-04.2	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires-	
OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, , Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

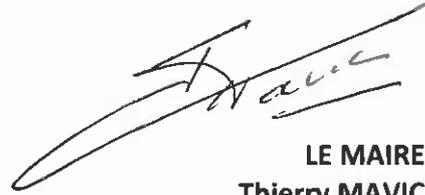
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



(Handwritten signature of Thierry MAVIC)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du service de l'assainissement au titre de l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_04_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



**VILLE DE PONT-L'ABBÉ**

le Maire, Thierry MAVIC

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-04.3	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINIS- SEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 -	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M.49 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.49, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2014 du budget de l'assainissement, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014 :

1) En section d'exploitation :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : **657.757,17 €**
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : **739.569,30 €**.



Le résultat s'élève à - 81.812,13 € après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2013, de 124.216,25 € le résultat de clôture de l'exercice est de 42.404,12 €

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice (excédent d'investissement reporté inclus) atteint : 779.958,60 € (A)
 - Le total des dépenses de l'exercice (B) atteint : 1.251.149,62 €.
- (A-B) : - 471.191,02 €.

soit après incorporation de l'excédent de N -1, de 577.319,55 €, un solde positif d'exécution de la section d'investissement de 106.128,53 €.

duquel il convient de retrancher le solde des restes à réaliser 2014 (C) (Restes à réaliser en Dépenses – Restes à Réaliser en Recettes) qui s'établit cette année à - 55.000,00 €.

La capacité de financement de l'investissement 2014 s'élève donc à : (A – B + C) : 51.128,53 €.

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2014, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 42.404,12 €
- Une capacité de financement pour : 51.128,53 €

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 42.404,12 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

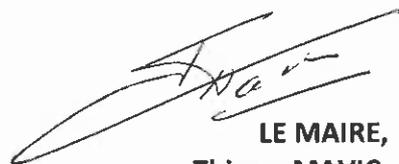
RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultat d'investissement 2014	
Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001 (A-B)	106.128,53 €
Solde des restes à réaliser investissement 2014 (C)	-55.000,00 €
Capacité de financement de l'investissement 2014	51.128,53 €
Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice 2014	42.404,12 €
Résultat à affecter	42.404,12 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	42.404,12 €

Ces documents ont été débattus en Commission « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



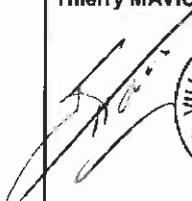

LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-04.4	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
	
	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Considérant que le Compte Administratif 2014 du Budget de l'Assainissement ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement ont été approuvés, la Décision Modificative soumise à votre approbation reprend cette affectation.

Une étude relative au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et usées sera réalisée, en 2015, pour un montant de 67 620,00 € H.T., qui se décompose comme suit :

- Schéma directeur assainissement des eaux pluviales : 29 940,00 TTC à imputer sur le budget principal de la commune.
- Schéma directeur assainissement des eaux usées : 51 204 € TTC à imputer au budget annexe de l'assainissement.

Ces études ont notamment pour objet de définir la programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement. Elles doivent donc être inscrites en section d'investissement.

Sur le budget principal de la commune, les crédits inscrits au budget primitif 2015 sont suffisants.

Par contre au budget primitif 2015 de l'assainissement, les crédits ont été inscrits en fonctionnement. Il convient donc, d'inscrire par une décision modificative, les crédits budgétaires suffisants en investissement, au compte 2031.

Par conséquent, il vous est proposé les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
Investissement	dépenses	20	2031	Frais d'études	+ 52.128,53 €
	recettes	001		Solde d'exécution reporté	+ 4.128,53 €
	recettes	021		Virement à la section de fonctionnement	+ 48.000,00 €
Exploitation	dépenses	67	617	Etudes et recherches	- 48.000,00 €
	dépenses	022		Dépenses imprévues	-2.595,88 €
	dépenses	023		Virement à la section d'investissement	+ 48.000,00 €
	recettes	002		Excédents d'exploitation N-1	-2.595,88 €

Le budget de l'assainissement s'équilibre à la somme de 800.528,53 € en section d'investissement et à la somme de 818.304,12 €, en section de fonctionnement.

Ces éléments ont été débattus en Commission « Budget, Finances – Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 1 relative au budget 2015 du Service de l'Assainissement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux Interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_04_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

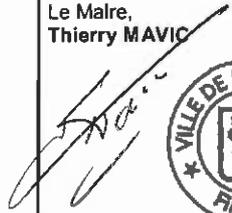
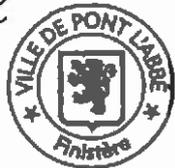
le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
N° de la délibération : 20150331-05.1	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU HALAGE – COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
	
	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

Le Compte Administratif 2014 du budget du Lotissement Communal du Halage est arrêté à la somme de :

- à la Section de fonctionnement :

- **44.426,45 € en dépenses**
 - et
 - **44.426,99 € en recettes**
- ce qui donne un excédent de fonctionnement 0,54 €.*

- à la Section d'investissement :

- **44.426,45 € en dépenses**
- et
- **3.769,15 € en recettes.**

L'exercice se solde donc par un déficit d'investissement de 40.657,30 €.

Le document, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, a par ailleurs été exposé et débattu en Commission « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » le 19 mars dernier.

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à M. Jean-Marie LACHIVERT, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 du Lotissement Communal du Halage tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_05_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



CA 2014 - BUDGET LOTISSEMENT Halage Section d'investissement - Dépenses

		BP 2014	CA 2014	BP 2015 + DM
001	Déficit reporté N-1			40 657,30
168	Autres emprunts et dettes assimilées			3 769,15
168741	Avance commune			3 769,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 800,00	44 426,45	254 726,45
3351	En-cours terrains	10 000,00	3 769,15	-
3354	En-cours études	13 500,00	2 457,00	-
3355	En-cours de production de biens - travaux	162 000,00	38 200,30	-
33581	En-cours frais accessoires	16 300,00		-
3555	Terrains aménagés			254 726,45
	Total opérations réelles	-	-	44 426,45
	Total opérations d'ordre	201 800,00	44 426,45	254 726,45
	Total dépenses d'investissement	201 800,00	44 426,45	299 152,90

CA 2014 - BUDGET LOTISSEMENT Halage Section d'investissement - Recettes

		BP 2014	CA 2014	BP 2015 + DM
16	Autres emprunts et dettes assimilées	201 800,00	3 769,15	-
1641	Emprunts			
168741	Avance commune	201 800,00	3 769,15	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			299 152,90
3351	Terrains en cours			3 769,15
3354	Etudes en cours			2 457,00
3355	En-cours de production de biens - travaux			38 200,30
335581	Frais annexes			
3555	Stock de terrains finis			254 726,45
	Total opérations réelles	201 800,00	3 769,15	-
	Total opérations d'ordre	-	-	299 152,90
	Total recettes d'investissement	201 800,00	3 769,15	299 152,90

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
029-212902209-20150331-20150331_05_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015
Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



CA 2014 - BUDGET LOTISSEMENT Halage Section de fonctionnement - Dépenses

		BP 2014	CA 2014	BP 2015 + DM
011	Charges à caractère général	201 800,00	44 426,45	210 300,00
6015	Achats - Terrains à aménager	10 000,00	3 769,15	2 000,00
6045	Achats - Etudes	13 500,00	2 457,00	12 000,00
605	Achats - Matériel et travaux	162 000,00	38 200,30	180 000,00
608	Achats - Frais accessoires	16 300,00		16 300,00
65	Charges de gestion courante			266 174,09
6522	Charges excep. Reversement BG			266 174,09
658	Charges diverses de gestion courante			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			299 152,90
7133	Variation des en-cours de production de biens			44 426,45
71355	Variation de stock de terrains aménagés			254 726,45
002	Déficit reporté N-1			
	Total opérations réelles	201 800,00	44 426,45	476 474,09
	Total opérations d'ordre			299 152,90
	Total dépenses de fonctionnement	201 800,00	44 426,45	775 626,99

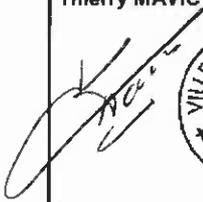
CA 2014 - BUDGET LOTISSEMENT Halage Section de fonctionnement - Recettes

		BP 2014	CA 2014	BP 2015 + DM
70	Produits des services			520 900,00
7015	Ventes de terrains aménagés			520 900,00
74	Dotations, subventions et participations			
74741	Subventions			
75	Autres produits de gestion courante		0,54	
758	Autres produits de gestion courante		0,54	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	201 800,00	44 426,45	254 726,45
7133	Variation des en-cours de production de biens	201 800,00	44 426,45	254 726,45
71355	Variation de stock de terrains aménagés			
002	Excédent reporté N-1			0,54
	Total opérations réelles		0,54	520 900,00
	Total opérations d'ordre	201 800,00	44 426,45	254 726,45
	Excédent de fonctionnement N-1			0,54
	Total recettes de fonctionnement	201 800,00	44 426,99	775 626,99



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-05.2	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires-	
OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT DU HALAGE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 -	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
	
	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

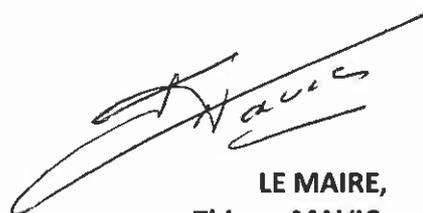
Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du Lotissement Communal du Halage au titre de l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_05_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

le Maire, M. Thierry MAVIC

**VILLE DE PONT-L'ABBÉ**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-05.3	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU HALAGE – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 -	
Le maire certifie que le comple- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du Compte Administratif 2014 du budget du Lotissement du Halage, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014 :

1) En section d'exploitation:

- Le total des recettes de l'année s'élève à : **44.426,99 €**
- Le total des dépenses (réelles et d'ordre) de l'année s'élève à : **44.426,45 €**

Le résultat en section de fonctionnement, s'élève à 0,54 €.

Le résultat de clôture s'élève donc à 0,54 €.

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice (excédent d'investissement reporté inclus) atteint : **3.769,15 € (A)**
 - Le total des dépenses (réelles et d'ordre) de l'exercice atteint : **44.426,45 € (B)**
- (A-B) : - 40.657,30 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement, est de **- 40.657,30 €** duquel il conviendrait de déduire le solde des restes à réaliser 2014 (C), mais qui s'établit cette année à 0 €.

Le besoin de financement de l'investissement 2014 s'élève donc à : **(A - B + C) : - 40.657,30 €**

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2014, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **0,54 €**
- Un besoin de financement pour : **- 40.657,30 €**

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **0,54 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PORT	
Résultat d'investissement 2014	
Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001 (A-B)	- 40.657,30 €
Solde des restes à réaliser investissement 2014 (C)	0.00 €
Besoin de financement de l'investissement 2014	- 40.657,30 €
Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice 2014	0,54 €
Résultat à affecter	0,54 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	0,00 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,54 €

Ces documents ont été débattus en Commission « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

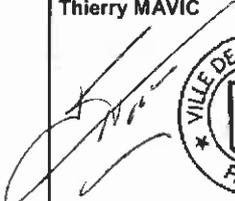
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

le Maire. *Thierry MAVIC*



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-05.4	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET 2015 DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU HALAGE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 -	
<p>Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015</p> <p>Le Maire, Thierry MAVIC</p>  	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Considérant que le Compte Administratif 2014 du budget du Lotissement du Halage ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement ont été approuvés, la décision modificative soumise à votre approbation prend cette affectation.

De plus, les travaux de viabilité ont été réalisés. M. Le Maire est donc autorisé à signer les compromis de vente.

Pour prendre en compte les recettes liées à la vente des lots et permettre la réalisation des travaux de finition, il vous est proposé les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
Investissement	dépenses	001		Déficit reporté N-1	- 1.142,70 €
	dépenses	168	168741	Avance commune	+ 3.769,15 €
	dépenses	040	3351	En-cours terrains	- 3.000,00 €
	dépenses	040	3354	En-cours études	- 14.500,00 €
	dépenses	040	3355	En-cours de production de biens - travaux	- 168.300,00 €
	dépenses	040	33581	Constructions	- 16.300,00 €
	dépenses	040	3555	Terrains aménagés	+ 254.726,45 €
	recettes	16	168741	Avances commune	-202.100,00 €
	recettes	040	3351	Terrains en cours	+ 2.769,15 €
	recettes	040	3354	Etudes en cours	- 43,00 €
	recettes	040	3355	En-cours de production de biens-travaux	- 99,70 €
	recettes	040	3555	Stock de terrains finis	+ 254.726,45 €

Fonctionnement	dépenses	011	605	Achats – matériel de travaux	+ 50.000,00 €
	dépenses	65	6522	Charges exc. Reversement budget gén.	+ 266.174,09 €
	dépenses	042	7133	Variation des en-cours de production de biens	+ 2.626,45 €
	dépenses	042	71355	Variation de stock de terrains aménagés	+ 254.726,45 €
	recettes	70	7015	Vente de terrains aménagés	+ 520.900,00 €
	recettes	042	7133	Variation des en-cours de production de biens	+ 52.626,45 €
	recettes	002		Excédent reporté N-1	+ 0,54 €

Le budget du lotissement du Halage s'équilibre à la somme de 775.626,99 € en section d'investissement et à la somme de 299.152,90 €, en section de fonctionnement.

Ces éléments ont été débattus en Commission « Budget, Finances – Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars 2015. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 relative au budget 2015 du Lotissement du Halage.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
N° de la délibération : 20150331-06.1	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET DU PORT DE PLAISANCE – COMPTE FINANCIER 2014 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	



L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

Le Compte Financier 2014 du Port de Plaisance est arrêté :

- à la section d'exploitation, à la somme de :

- 13.881,34 € en dépenses,
- et
- 13.934,19 € en recettes,

ce qui donne un excédent cumulé d'exploitation de 52,85 €.

- à la section d'investissement, à la somme de :

- 11.410,72 € en dépenses dont 5.492,04 € de déficit reporté
- et
- 6.831,81 € en recettes.

L'exercice se solde donc par un déficit d'investissement de 4.578,91 €.

Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal. »

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence de séance à M. Jean-Marie LACHIVERT, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier 2014 du Port de Plaisance tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_06_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



CA 2014 - BUDGET PORT
Section d'exploitation - Dépenses

		CA 2013	CA 2014	BP 2015
011	Charges à caractère général	2 534,16	2 046,72	2 550,00
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	344,24		850,00
6068	Autres matières et fournitures	132,90	153,72	200,00
61558	Entretien			
6236	Catalogues et imprimés			
627	Services bancaires	1,00		
6287	Remboursement de frais à la commune	2 056,02	1 893,00	1 500,00
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
012	Charges de personnel	5 400,00	5 398,35	5 600,00
6215	Personnel extérieur au service	5 400,00	5 398,35	5 600,00
65	Charges de gestion courante	150,60	0,27	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	150,00		400,00
658	Charges diverses	0,60	0,27	
66	Charges financières	353,69	441,10	350,00
66111	Charges d'intérêts	553,69	441,10	350,00
67	Charges exceptionnelles	126,79	-	200,00
673	Titres annulés	126,79		200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 850,90	5 994,90	6 100,00
6811	Dotation aux amortissements	5 850,90	5 994,90	6 100,00
023	Virement à la section d'investissement			
002	Déficit reporté N-1			
	Total opérations réelles	8 765,24	7 886,44	9 100,00
	Total opérations d'ordre	5 850,90	5 994,90	6 100,00
	Total dépenses de fonctionnement	14 616,14	13 881,34	15 200,00

CA 2014 - BUDGET PORT
Section d'exploitation - Recettes

		CA 2013	CA 2014	BP 2015
70	Produits des services	15 453,05	13 934,19	15 200,00
7083	Locations diverses	15 453,05	13 934,19	15 200,00
75	Autres produit de gestion courante			
758	Produits divers de gestion courante			
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
722	Production immobilisée corporelle			
	Total opérations réelles	15 453,05	13 934,19	15 200,00
	Total opérations d'ordre			
	Excédent de fonctionnement N-1			
	Total recettes de fonctionnement	15 453,05	13 934,19	15 200,00

CA 2014 - BUDGET PORT

Section d'investissement - Dépenses

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
16	Emprunts et dettes assimilées	3 309,27	3 421,86	3 600,00
1641	Remboursement capital emprunt	3 309,27	3 421,86	3 600,00
21	Immobilisations corporelles			500,00
2188	Autres immobilisations corporelles			500,00
23	Immobilisations en cours	1 003,18	2 496,82	1 500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 003,18	2 496,82	1 500,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
2188	Acquisition de matériel			
001	Déficit reporté N-1	7 347,70	5 492,04	4 578,91
	Total opérations réelles	11 660,15	5 918,68	5 600,00
	Total opérations d'ordre		5 492,04	4 578,91
	Total dépenses d'investissement	11 660,15	11 410,72	10 178,91

CA 2014 - BUDGET PORT

Section d'investissement - Recettes

		CA 2013	CA 2014	BP 2015 + DM
10	Dotations, fonds divers et réserves	317,21	836,91	52,85
1068	Autres réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé	317,21	836,91	52,85
16	Emprunts et dettes assimilées			4 026,06
1641	Emprunts			4 026,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 850,90	5 994,90	6 100,00
28157	Amortissements autres installations	5 012,90	5 137,90	5 150,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	838,00	857,00	950,00
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Total opérations réelles	317,21	836,91	4 078,91
	Total opérations d'ordre	5 850,90	5 994,90	6 100,00
	Total recettes d'investissement	6 168,11	6 831,81	10 178,91

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-06.2	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET DU PORT DE PLAISANCE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

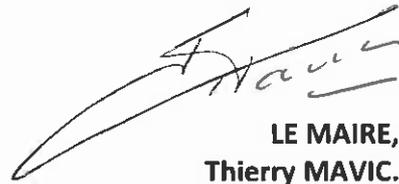
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du Budget du Port de plaisance au titre de l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_06_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





Accusé certifié exécutoire

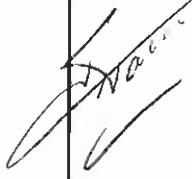
Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

le Maire

VILLE DE PONT-L'ABBÉEXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-06.3	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET DU PORT DE PLAISANCE – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du Compte Administratif 2014 du budget du Port de Plaisance, qui vous a été présentée, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014 :

1) En section d'exploitation:

- Le total des recettes de l'année s'élève à : **13.934,19 €**
- Le total des dépenses (réelles et d'ordre) de l'année s'élève à : **13.881,34 €**.

Le résultat en section de fonctionnement, s'élève à 52,85 €.

Le résultat de clôture s'élève donc à 52,85 €.

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice (excédent d'investissement reporté inclus) atteint : **6.831,81 € (A)**
 - Le total des dépenses (réelles et d'ordre) de l'exercice atteint : **5.918,68 € (B)**
- (A-B) : 913,13 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement, (après incorporation du déficit N-1 de - 5.492,04 €), est de - 4.578,91 € duquel il conviendrait de déduire le solde des restes à réaliser 2014 (C), mais qui s'établit cette année à 0 €.

Le besoin de financement de l'investissement 2014 s'élève donc à : **(A - B + C) : - 4.578,91 €.**

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2014, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **52,85 €**
- Un besoin de financement pour : **- 4.578,91 €.**

Au regard de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **52,85 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PORT	
Résultat d'investissement 2014	
Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001 (A-B)	- 4.578,91 €
Solde des restes à réaliser investissement 2014 (C)	0,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2014	- 4.578,91 €
Résultat de fonctionnement 2014	
Résultat de l'exercice 2014	52,85 €
Résultat à affecter	52,85 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	52,85 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

Ces documents ont été débattus en Commission « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars 2015. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-06.4	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT -	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET 2015 DU PORT DE PLAISANCE – DECISION MODIFICATIVE N° 1	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Considérant que le Compte Financier 2014 du budget du Port de Plaisance ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement ont été approuvés, la décision modificative soumise à votre approbation reprend cette affectation.

Par conséquent, il vous est proposé les écritures comptables suivantes :

Signature

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
Investissement	dépenses	001		Déficit reporté N-1	- 121,09 €
	recettes	10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	+ 52,85 €
	recettes	16	1641	Emprunts en euros	- 173,94 €

Après intégration du résultat de fonctionnement de 2014 au budget 2015 du Port de plaisance, la section d'investissement s'élève à **10.178,91 €**.

Ces éléments ont été débattus en Commission « Budget, Finances – Administration Générale et Personnel » lors de sa séance du 19 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 1 relative au budget 2015 du Port de Plaisance.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_06_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

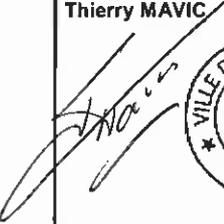
le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
N° de la délibération : 20150331-07.1	
Rapporteur : M. Jean-Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires -	
OBJET : BUDGET DU CINEMA HEB KEN – COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
	
	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Le Compte Administratif 2014 du budget du Cinéma nouvellement créé est arrêté à la somme de :

- à la Section de fonctionnement :

- 0 € en dépenses
et
- 0 € en recettes

- à la Section d'investissement :

- 0 € en dépenses
et
- 0 € en recettes.

Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal.

M. Le Maire quitte la salle pour le vote et cède la présidence à M. Jean-Marie LACHIVERT, 1^{er} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 du cinéma Heb Ken tel que présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_07_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

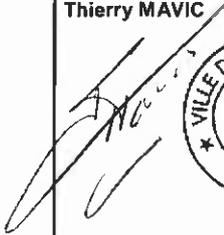
le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-07.2	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 7.1 – Décisions budgétaires	
OBJET : BUDGET DU CINEMA HEB KEN – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 -	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
	
	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

La commission municipale « Budget - Finances – Administration Générale et Personnel » a été consultée lors de sa séance du 19 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget du cinéma HEB KEN au titre de l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_07_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-08	
Rapporteur : Mme Viviane GUEGUEN -	
Codification : 3.5 – Actes de gestion du domaine public -	
OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« La CPAM du Finistère occupe depuis juin 1984 des locaux communaux sis passage de la levée. Le loyer annuel, en vigueur jusqu'à la fin mars 2015, s'élève à 24.000 €.

En avril 2014, le Directeur Départemental a fait savoir qu'une réorganisation de ses services le conduisait à rechercher des locaux moins spacieux et moins coûteux.

Souhaitant que la présence de ce service public soit pérennisée à Pont-l'Abbé, la Commune s'est attachée à mettre la CPAM en relation avec divers bailleurs potentiels. C'est ainsi que des visites ont été organisées, début juillet 2014.

Aucune des 3 solutions potentielles n'ayant été retenue par la CPAM, et une opportunité se présentant avec le déménagement annoncé du CLIC, le local du 11 bis, place Gambetta a été proposé à la CPAM.



La surface proposée (31,40 m²), correspond aux besoins de la CPAM qui n'assurera désormais qu'un accueil. Les services plus spécialisés seront pour leur part recentrés sur Quimper.

La convention jointe en annexe précise les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition.

Le loyer proposé est conforme à l'avis rendu par France Domaine en date du 12 mars 2015.

La Commission municipale « Budget - Finances – Administration Générale et Personnel » a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 mars 2015. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur et autorise M. le Maire à signer la convention avec M. le Directeur de la CPAM du Finistère.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Entre les soussignés:

La Commune de Pont l'Abbé, représentée par son Maire en exercice, Monsieur **Thierry MAVIC**, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du XXXXXXXXXXXXXXXX dénommée : «la Commune», d'une part,

et

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère représentée par son Directeur, Monsieur Joël QUINIOU, ci-après dénommée «la CPAM », d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit:

Article 1er : Objet

La commune met à disposition de la CPAM deux bureaux indépendants, situés 11 bis place Gambetta – 29120 PONT L'ABBE pour y assurer un accueil physique des assurés.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine COMMUNAL. Elle est établie à titre précaire et révoquant à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Il est expressément convenu que :

- si la CPAM cessait d'avoir besoin des locaux ou les occupait de manière insuffisante, cette mise à disposition deviendrait automatiquement caduque ;
- la mise à disposition des locaux est subordonnée au respect, par la CPAM, des obligations fixées par la présente convention.

Article 2 : Etat des locaux

2-1 La CPAM prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, sans pouvoir exiger aucun travaux de quelque nature que ce soit ; la CPAM déclarant bien les connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance.

2-2 La CPAM devra les tenir ainsi pendant toute la durée de la mise à disposition et les rendre en bon état au terme de la convention.

Article 3 : Destination des locaux

Les locaux seront utilisés par la CPAM à titre exclusif.

Il est à ce sujet expressément convenu que tout changement à cette destination, qui ne serait pas autorisé par la commune, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

Article 4 : Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2015, renouvelable par reconduction expresse.

Les parties s'informeront de leurs intentions mutuelles 3 mois avant le terme.

Article 5 : Charges, impôts et taxes

Les frais d'électricité, de chauffage seront refacturés à la CPAM, deux fois l'an, au prorata des surfaces occupées.

Les dépenses de téléphone seront supportées directement par la CPAM ;

Les impôts et taxes relatifs aux locaux seront supportés par la commune.

Article 6 : Redevance

La présente mise à disposition est consentie à la CPAM moyennant une redevance annuelle de 3.100,00 € qui sera appelé en deux fois : en mai et en novembre.

La redevance suivra l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.

Article 7 : Responsabilité et recours

7-1 La CPAM sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses membres ou de ses préposés.

7-2 La CPAM répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle que par ses membres ou préposés, ou toute personne effectuant des travaux ou des interventions pour son compte.

7 -3 : La commune décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou le vol d'objet(s) intervenant pendant (ou à la suite de) l'utilisation des deux bureaux.

Article 8 : Assurances

Préalablement à l'utilisation des locaux, la CPAM reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des installations mises à disposition.

Cette police a été souscrite auprès d'une compagnie notoirement reconnue sous le n° de contrat XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, et ce pour la période couvrant la durée d'application de la présente convention de mise à disposition.

Article 9 : Résiliation

9-1 En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception (contenant mise en demeure d'avoir à exécuter), restée sans effet.

9-2 La commune pourra résilier la convention à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au, Directeur de la CPAM :

- a- Pour motif d'intérêt général
- b- pour cas de force majeure
- c- pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement des services municipaux ou à l'ordre public
- d- En cas d'infraction grave commise par l'établissement public utilisateur, au regard des obligations qui découlent pour lui des dispositions de la présente convention (exemple : négligences répétées)

9-3 La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de destruction des locaux.

La résiliation de la convention par la commune dans les cas définis aux articles 9-1, 9-2 et 9-3 ne donnera lieu à aucune indemnité de résiliation.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- pour la Commune, à la Mairie de PONT L'ABBE, Square de l'Europe, 29120 Pont-L'Abbé
- pour la CPAM, 1 rue de Savoie – 29282 BREST Cedex

Article 11 : Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 12 : Règlement des litiges

Les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application de la présente convention seront portées devant la juridiction compétente. Toutefois, les cocontractants s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention.

Fait à Pont l'Abbé, le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 2015

Pour la commune de Pont-L'Abbé

Pour la CPAM

**Thierry MAVIC,
Maire de Pont l'Abbé**

**Joël QUINIQU
Directeur de la CPAM du Finistère**



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-09	
Rapporteur : M. Jean- Marie LACHIVERT	
Codification : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT -	
OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL -	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« Un auxiliaire de soins du Centre Communal d'Action Sociale a été jugé inapte à ses fonctions, par le comité médical départemental.

Pour permettre le reclassement de cet agent sur un emploi d'agent d'accueil au Musée Bigouden, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 17,5/35^{ème}.

De plus, pour permettre des évolutions de carrière, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant deux postes : un poste d'attaché principal et un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer les postes suivants :



Filière culturelle

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}).

Filière administrative

- 1 poste d'attaché principal à temps complet.

Filière médico-sociale

- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



COMMUNE DE PONT-L'ABBE

ETAT DU PERSONNEL (Au 31/03/2015)

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	01/03/2015			Modification EFFECTIFS BUDGETAIRES	au 31/03/2015 EFFECTIFS BUDGETAIRES
		EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TOTAL ETP		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
directeur général des services (10.000 à 20.000 h.)	A	1	1	1	0	1
attaché principal	A	1	0	0	1	2
attaché	A	3	2	2	0	3
rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	3	0	3
rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	0	1
rédacteur	B	2	2	2	0	2
adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	1	0	1
adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	2	2	0	3
adjoint administratif 1ère classe	C	6	2	2	0	6
adjoint administratif 2ème classe	C	5	4	3,5	0	5
TOTAL		27	17	16,5	1	27
FILIERE TECHNIQUE						
ingénieur principal	A	1	0	0	0	1
technicien principal 1ère classe	B	2	1	1	0	2
technicien	B	1	1	1	0	1
agent de maîtrise principal	C	1	0	0	0	1
agent de maîtrise	C	7	6	6	0	7
adjoint technique principal 1ère classe	C	7	6	5	0	7
adjoint technique principal 2ème classe	C	7	6	5,9	0	7
adjoint technique 1ère classe	C	5	4	3,5	0	5
adjoint technique 2ème classe	C	27	24	21,2	0	27
TOTAL		58	48	43,6	0	58
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
agent spécialisé d'école maternelle principale 2ème classe	C	1	1	1	1	2
agent spécialisé d'école maternelle 1ère classe	C	7	7	6,8	0	7
TOTAL		8	8	7,8	1	9
POLICE MUNICIPALE						
brigadier chef principal	C	2	2	2	0	2
TOTAL		2	2	2	0	2
FILIERE ANIMATION						
animateur principal 2ème classe	B	1	1	1	0	1
animateur	B	1	0	0	0	1
adjoint d'animation 1ère classe	C	2	1	1	0	2
adjoint d'animation 2ème classe	C	5	5	5	0	5
TOTAL		9	7	7	0	9
FILIERE CULTURELLE						
attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	1	0	1
adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	1	1	2
adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	3	3	3	0	3
TOTAL		5	5	5	1	6
FILIERE SPORTIVE						
conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1	1	0	1
TOTAL		1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL				82,9	3	112

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

Le Maire Thierry MAVIC

**VILLE DE PONT-L'ABBÉ**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-10	
Rapporteur : Mme Fabienne HELIAS	
Codification : 7.5 - Subventions-	
OBJET : SUBVENTIONS EXCEP- TIONNELLES AU CLUB CYCLISTE BIGOUDEN, AU FESTIVAL « Si la mer monte » ET A LA SECTION BADMINTON DE L'AMICALE LAIQUE	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

1 – Organisation des « courses d'attente » par le Club Cycliste Bigouden (CCB) dans le cadre de la course « L'Essor Breton »

Le 9 mai prochain, dans l'attente de l'arrivée de « L'Essor Breton » à PONT-L'ABBE vers 16 heures, il a été demandé au CCB d'organiser des courses dites « d'attente », afin d'attirer le public dès le début d'après-midi en centre-ville et de le faire patienter d'ici l'arrivée de l'étape SAINT-POL-DE-LEON/PONT-L'ABBE.

Le CCB met donc en place deux courses de jeunes, minimes et cadets. L'organisation de ces courses représente un coût financier incontournable pour le Club, à savoir 717 € (frais de dossiers, déplacement des commissaires, assurances, etc...)

Ils auront aussi à supporter l'achat de coupes et de bouquets de fleurs pour les vainqueurs.

Nous proposons donc de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 850 € pour organisation d'événement sportif ponctuel, permettant d'animer la ville de PONT-L'ABBE dans le domaine cycliste.

2 – Conférence dans le cadre du Festival « Si la mer monte... »

Depuis 7 ans, le Festival « Si la mer monte... », est devenu un temps fort du Pays Bigouden, à l'ILE-TUDY principalement.

La 7ème édition aura donc lieu du 23 au 25 mai 2015 (week-end de la Pentecôte) et aura pour thème « L'Arctique ».

Pour cette édition, les organisateurs se sont rapprochés de PONT-L'ABBE, afin d'organiser une conférence sur l'Arctique au Triskell le jeudi 30 avril prochain. Ils espèrent l'intervention de quelques « têtes d'affiche », spécialistes de cette partie du globe, mais rien n'est confirmé pour l'instant.

L'objectif est aussi d'impliquer les écoles dans ce thème (Arctique : réchauffement climatique, réduction de la banquise...), ce qui a retenu toute notre attention.

Nous proposons donc de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 2.000 € correspondant à la location de la salle du Triskell.

3 – Amicale Laïque/Section Badminton : location de la salle au Lycée Laënnec

L'Amicale Laïque de PONT-L'ABBE utilise le gymnase du Lycée Laënnec pour ses entraînements de Badminton. Une convention avait été signée en 2009 entre les parties, mais n'a pas été actualisée. Néanmoins, le gymnase a toujours été mis à disposition de l'association.

La facture, d'un montant de 520 €, relative à l'année scolaire 2013/2014 a été réglée directement par l'Amicale Laïque.

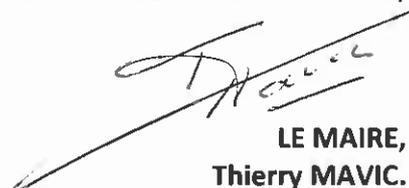
Dans l'attente de l'établissement d'une nouvelle convention, nous proposons d'accorder à l'Amicale Laïque une subvention exceptionnelle de 520 € correspondant à cette location de salle, pour la pratique de leur activité sportive.

Les Commissions municipales « Associations, Sport, Administration, Jeunesse, Culture et Patrimoine » et « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » ont été consultées lors de leur séance respective des 17 et 19 mars 2015. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du rapporteur et autorise le versement des subventions exceptionnelles au bénéfice des associations sus-mentionnées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,




**LE MAIRE,
Thierry MAVIC.**

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».



Accusé certifié exécutoire

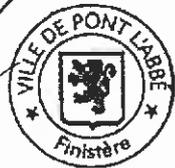
Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

le Maire Thierry MAVIC

**VILLE DE PONT-L'ABBÉ**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-11	
Rapporteur : M. Thierry MAVIC -	
Codification : 7.10 - Divers -	
OBJET : CONDITIONS DE MISES A DISPOSITION DES SALLES DU TRISKELL-	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	
 	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« *Le Triskell est l'un des lieux de la vie associative Pont-l'Abbiste. À ce titre, il accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.*

Les manifestations récurrentes bénéficiant de mises à disposition (exonération hors forfaits fluides et nettoyage), marquant ainsi le soutien et la participation de la Ville, sont les suivantes :

MISES À DISPOSITION DES ESPACES MUNICIPAUX (DU TRISKELL) ET ACTIVITÉS		
Structures	Manifestations	Nombre de jours
Association Fête des Brodeuses	Fête des Brodeuses	3 jours
Association International Dance Pont-l'Abbé	Stage de danse IDP	3 jours
Association CAB	Course La Torche – Pont L'Abbé	2 jours
4 groupes scolaires de Pont l'Abbé regroupant : - maternelles et élémentaire publics - maternelles et élémentaire privés - collège et lycée publics - collège et lycée privés	Tous types sauf lotos	1 jour chacun, soit 4 journées
Université du Temps Libre du Pays Bigouden	Conférences	10 demi-journées, en fonction de l'activité économique du Triskell
Jeunesses Musicales de France	Concerts scolaires	sur projets

Les manifestations récurrentes bénéficiant de gratuités hors nettoyage sont les suivantes :

GRATUITES AVEC APPLICATION DU FORFAIT NETTOYAGE		
Structures	Manifestations	Nombre de jours
Association Force T	Organisation du Téléthon	3 jours
PASI	Semaine de la Solidarité Internationale	1 jour
Etablissement Français du Sang	Collecte de sang	En fonction des besoins et de l'activité économique du Triskell

A titre d'information, les manifestations récurrentes de la Ville de Pont l'Abbé et du CCAS de Pont-l'Abbé bénéficiant d'exonérations totales sont les suivantes :

- Vœux du Maire,
- Repas des anciens,
- Repas du personnel,
- Semaine bleue,
- Forum Job d'été,
- Forum des associations.

Toutes les formes de mise à disposition d'espaces sont accordées sous réserve des besoins du service pour la programmation culturelle et l'activité économique.

Chaque mise à disposition, gratuité ou exonération, est nominative et ne peut être cédée à un tiers, sauf dans le cas des groupes scolaires.

Quelle que soit l'aide retenue (gratuité ou mise à disposition), les lotos ne peuvent faire l'objet de mises à disposition ou gratuités.

En échange de ces mises à disposition ou gratuités, la Ville de Pont l'Abbé doit être citée comme partenaire de la manifestation sur chaque support de communication.

Au-delà du nombre de jours attribués, le tarif habituel correspondant est appliqué.

Toutes autres demandes de mise à disposition en cours d'année doivent être adressées par écrit à la Mairie (à l'attention de M. le Maire) et font l'objet d'une décision du Bureau Municipal, qui déterminera le type de soutien accordé par la commune.

Pour celles-ci, il est suggéré d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ou structures à hauteur du coût de la location du Triskell, ceci permettant de facturer la prestation de location de salles au tarif en vigueur. (Ex. Association « Effet Mer »).

Les Commissions municipales « Associations, Sport, Administration, Jeunesse, Culture et Patrimoine » et « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » ont été consultées lors de leur séance respective des 17 et 19 mars 2015. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-12	
Rapporteur : M. Bernard LE FLOC'H	
Codification : 7.10 – Divers -	
OBJET : PRESENTATION DES TARIFS 2015 POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE BIGOUDEN -	
Le maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Daniel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

La boutique du Musée Bigouden étoffe depuis plusieurs saisons son offre de produits en collaboration avec les commerçants de la ville et les créateurs.

Différents ouvrages et produits en lien avec les thématiques développées au sein du Musée sont proposés.

Trois systèmes d'approvisionnement coexistent :

- **Le dépôt-vente** : chaque commerçant fournit les stocks et reprend les invendus en fin de saison. Ne sont facturés que les produits vendus. La Ville de Pont l'Abbé verse à la fin de chaque mois, trimestre ou année aux prestataires, sur présentation de factures, le pourcentage du prix public de vente des ouvrages prévu. Par exemple, un libraire qui consentirait une remise professionnelle de 20 %, recevrait 80 % du prix de vente public des ouvrages déposés.



- **Le négoce** : le Musée achète auprès de fournisseurs un stock d'objets à un prix préférentiel, qu'il revend au prix public.
- **L'édition** : le musée édite ses propres objets, qu'il revend en appliquant une marge variable selon le type d'objets.

Le détail des produits ainsi que la grille tarifaire sont annexés ci-après.

Les Commissions municipales « Associations, Sport, Administration, Jeunesse, Culture et Patrimoine » et « Budget, Finances, Administration Générale et Personnel » ont été consultées lors de leur séance respective des 17 et 19 mars 2015. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

Ventes boutique Musée 2015

DEPOT VENTE

le Maire, Thierry MAVIC



	Dénomination produit	Prix public de vente	Remise partenaire
	Le petit port	5,60 €	
	Le petit Breton	5,60 €	
	La petite Bretonne	5,60 €	
	Le petit chevalier	5,60 €	
	Le petit Breton découvre et amuse toi avec Maël	6,00 €	
	La petite Bretonne découvre et amuse toi avec Lenaig	6,00 €	
	Une petite Crêpière	5,60 €	
	Contes et légendes de Bretagne	7,50 €	
	Sacré papy pechou	10,20 €	
	Chouette il pleut	9,20 €	
	Une journée avec Gwen la Bigoudène	9,20 €	
	12 contes de Bretagne	5,90 €	
	Costumes de Bretagne	45,64 €	
	Bretonnismes	10,14 €	
	Bretonnismes Le retour	10,14 €	
	Broderie en Bretagne	20,00 €	
	Bigouden Motifs à broder	8,00 €	
	Coffret Pascal Jaouen	29,90 €	
	Coiffes et costumes de Bretagne	11,16 €	20%
	Contes Bretons PJ Hélias	8,15 €	
	Crise de la sardine...	15,90 €	
	Dentelles en Bretagne	20,00 €	
	Histoire du Pays Bigouden	29,41 €	
	La Cornouaille	25,00 €	
	La Broderie en Basse-Bretagne	5,50 €	
	La tradition populaire de la danse en B. Bretagne	45,64 €	
	Le brodeur bieu	31,50 €	
	Le Brodeur de Pont l'Abbé	18,30 €	
	Le cheval d'orgueil	8,10 €	
	Le costume Bigouden	22,00 €	
	Le costume Glazik	22,00 €	
	Manuel de broderie Perlage	15,00 €	
	Le Picot Bigouden	23,00 €	
	Lemordant	19,27 €	
	Lucien Simon	38,54 €	
	Mariages en Bretagne	22,00 €	
	Ouvrages Daniel Cario	19,50 €	
	Pont l'abbé – Au cœur du Pays bigouden	25,00 €	
	Pont l'Abbé de ma jeunesse	9,90 €	
	Revue Cap Caval	9,00 €	
			20%
Startjenn	Autocollant Startjenn	2,00 €	

Librairie Guillemot

Cercle tel. IJIN	DVD Les enfants du siècle	12,00 €	20%
	DVD spectacle IJIN	20,00 €	
Per Perennou	Marig,	20,00 €	20%
Bagadi Cap Caval	Cap Caval Liou Tan	10,00 €	20%
	Cap Caval Hepken	15,00 €	
	Cap Caval Ololé	18,00 €	
Editions Ressac	Les Robinsons des Glénan	6,00 €	30%
	Les coiffes de la révolte	6,00 €	
	Secrète rivière de Pont-l'Abbé	6,00 €	
	Lesconil	7,50 €	
	Manoirs bigoudens	7,50 €	
	Chez les Bigoudens	7,50 €	
	Nos ancêtres auvergnats	7,50 €	
	La révolte des pêcheurs bigoudens sous Louis XIV	7,50 €	
	DVD	20,00 €	
Editions WHERO Menuit	Cahier de Broderie Le neudé	12,00 €	30%
	Sked La coiffe bigoudène	8,00 €	30%
Ed. des Abers	Ed. Abers, Mémo Ma Bretagne	9,90 €	30%
	Affiches Géo-Fourrier	15,00 €	50%
Coffret de 10 cartes postales Géo-Fourrier	15,00 €		
Cartes et estampes	38,00 €		
Catalogues Géo-Fourrier	10,00 €		
Rose Goardet - Vide poche	39,50 €	50%	
Rose Goardet - Pots à crayon	19,50 €		
Rose Goardet - Colliers cœurs	19,50 €		
Rose Goardet - Plaque décorative	39,50 €		
Carré déco	19,50 €		
Rose Goardet - grand vase	39,50 €		
Rose Goardet - Assiette décorative GM	19,50 €		
Cœur Déco	19,50 €		
Rose Goardet - Repose sachets	le Maire, Thierry MAVIC		
Dominique Larzul	Fibules		3,00 €
	Fibules	2,50 €	
	Grandes Fibules	5,00 €	
	Grandes Fibules	5,50 €	
	Mini épingles	15,00 €	
	Mini épingles	12,00 €	
	Épingles	18,00 €	
	Épingles	20,00 €	
	Épingles	25,00 €	
	Épingles	30,00 €	

NEGOCE

	Dénomination produit	Prix public de vente	Prix d'achat HT
Editions Gisserot	Les P'tits coloriages Gisserot	2,00 €	
	Les Jeux Gisserot Bretagne et		
	Châteaux- forts	2,00 €	
	Guide du Finistère	5,00 €	
	Mon premier dictionnaire		
	français / Breton	5,00 €	
	Le Breton quelle Langue	5,00 €	
	Contes de Bretagne pour la		
	jeunesse	5,00 €	
	Pont l'abbé et son canton	19,90 €	
	Collection brochée	2,80 €	
	Collection apprendre en		
	s'amusant	2,00 €	
	Lieux insolites de Bretagne	5,00 €	
	La Bretagne	5,00 €	
Nouveaux coloriages	2,80 €		
La cabane bleue	Boîte de 12 feutres	6,50 €	5,60 €
	Feutre à l'unité	0,80 €	0,25 €
Quat'sar rdines			
	Poupées de papier	7,50 €	3,94 €
Imagine Design	Assiette 3 pièces	9,50 €	6,00 €
	2 mugs en pochette cadeau	15,00 €	9,00 €
	Bague	12,50 €	7,00 €
	Bol	8,50 €	5,00 €
	Bouchon céramique	6,50 €	3,50 €
	Boucles d'oreilles clip	11,50 €	6,00 €
	Boucles d'oreille perles ou		
	apprêts	14,50 €	7,50 €
	Boucles d'oreille simple	12,50 €	6,00 €
	Bracelet Médaille	12,50 €	6,50 €
	Bracelet Médaille et perles	13,50 €	8,50 €
	Bracelet perle	14,50 €	9,00 €
	Broche très grande	15,50 €	8,50 €
	Broche grande	12,50 €	7,50 €
	Collier 1 médaille	15,50 €	7,50 €
	Collier 3 médaillons	22,50 €	15,00 €
	Collier 3 médaillons + 2 perles	27,50 €	16,50 €
	Collier 3 perles	20,00 €	12,00 €
	Collier Ping Pong 3 perles 3 liens	18,00 €	11,00 €
	Collier 5 médaillons	27,50 €	21,00 €
	Collier Grand Médaille	16,50 €	8,50 €
	Collier Sautoir	15,50 €	8,50 €
	Dé à coudre	4,50 €	2,20 €
	Lot de 2 bols	15,00 €	10,00 €
	Magnet Céramique	3,50 €	2,00 €
	Magnets en verre par 2 (format 3 cm)	5,00 €	2,50 €
	Mug / Gobelet	8,50 €	4,50 €
	Plat à cake	21,50 €	9,00 €
	Porte crayon	8,50 €	4,80 €
	Presse papiers	15,50 €	8,50 €
	Repose sachet de thé	3,50 €	2,00 €
	Vase	12,50 €	7,00 €
	Vide Poches	14,50 €	8,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

020 24 2002200 20160331 20160331 - 12 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAUREL



	Épingles	35,00 €	
	Épingles	40,00 €	
	Épingles	50,00 €	
Editions Locus Solus	Une mode à croquer	14,90 €	30%
	Oh les belles couleurs I	7,90 €	
	La princesse qui chantait...	6,90 €	
	Cinq chevaliers sans peur	9,90 €	
	Panique à la plage	7,90 €	
	Trésor de Papy Péchou	11,90 €	
	Mamie Pik	11,90 €	
	Au Pays des Korrigans	12,90 €	
	Stickers et jeux	6,90 €	
	Contes traditionnels de Bretagne	5,90 €	
	IBD	Picot Bigouden	
Seb Editions	L'Épopée du Rock en Pays Bigouden	32,00 €	30%
CG Paperworks	Marie Reine La Bigoudène PM	19,00 €	
	Jocelyn Le Bigouden PM	19,00 €	
Henriot	Bigoudène Mlle Heb Ken	95,00 €	20%
	Bigoudène Mlle Heb Ken 30 cm	150,00 €	
	Bigoudène Mlle Heb Ken décorée	190,00 €	
	Bigoudène punk dorée	250,00 €	
	Bigoudène punk	180,00 €	
Odile Le Guyader	Bague brodée Gd Modèle	17,00 €	
	Bague brodée Petit Modèle	14,00 €	
Actes Sud	Catalogue Bretonnes expo	35,00 €	

Les tarifs des ouvrages Maison de la presse et Locus Solus s'adapteront aux prix publics éventuellement modifiés en 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902209-20150331-20150331_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

le Maire, Thierry MAVIC



029-212902209-20150331-20150331_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015 Publication : 10/04/2015	Desi	Bijoux de vitres	20,00 €	16,00 €
	Rb	Bijoux de vitres	25,00 €	20,00 €

EDITIONS DU MUSEE
le Maire: Thierry MAVIC



	Prix public de vente
Affiches	5,50 €
Carte A5	1,00 €
Cartes postales	0,50 €
Autocollant 1 poupée	1,00 €
Autocollants 4 poupées 6 X 30 cm	4,50 €
Catalogue des collections	8,50 €
Catalogue Bigoudène So chic I	25,00 €
T shirt musée adulte	19,50 €
T Shirt musée enfant	14,50 €
Parapluie	8,50 €
Badges 38 mm	1,00 €
Badges 45 mm	2,50 €
Magnet	2,50 €
Porte clés	8,50 €

DESTOCKAGE

	Prix de vente
Cornouaille années 1920- 30	19,00 €
Méheut	8,50 €
Calvaires en Bretagne	8,50 €

Produits Amis du Musée

	Dépôt
	Prix public de vente
Mugs	8,50 €
Lot de 2 Mugs	15,00 €
Plat à cake	25,00 €
Carte Carrée	3,00 €
Carte Longue	3,00 €
Carte petite	2,00 €
Lot de 3 cartes	6,00 €
Sacs Gd Format	15,00 €
Sacs Moyen Format	10,00 €
Trousse ou pochette	4,50 €
Affiche Bruno Le Floch	5,50 €
Boucles oreilles GLF	12,50 €
Collier	12,50 €
Mug GLF	12,00 €
Bague GLF	12,50 €
Broche GLF	12,50 €
Dé à coudre	4,00 €
Repose sachet de thé	3,50 €
Copeaux cèdre	3,00 €
Cartes Dom Robert	1,50 €
Jardin des sirènes	12,00 €
Affiche Dom Robert	3,00 €

**Prestations Ateliers
adultes**

Atelier Epingles	20,00 €
------------------	---------



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 10/04/2015

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

le Maire, Thierry MAVIC



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 mars 2015	
Date d'affichage de l'ordre du jour 26 mars 2015	
Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
N° de la délibération : 20150331-13	
Rapporteur : Mme Anne TINCQ -	
Codification : 8.5 – Politique de la ville, habitat, logement -	
OBJET : DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF PRIVE DANS LE CADRE DE LA LOI PINEL : DEMANDE D'AGREMENT -	
Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la mairie Le 08 avril 2015	
Le Maire, Thierry MAVIC	

L'an **deux mille quinze**, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **DIONISI**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, , Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. Danel **COUÏC**, M. Michel **DECOUX**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET**, et Mme Marguerite **LE LANN** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Mireille **MORVEZEN** à Mme Viviane **GUEGUEN**
M. Michel **SAVINA** à Mme Fabienne **HELIAS**
Mme Valérie **DREAU** à Mme Anne **TINCQ**
M. Sylvain **PHILIPPON** à M. Stéphane **LE DOARE**
Mme Delphine **SIGNOR** à M. Thierry **MAVIC**
Mme Marianne **HELIAS** à M. Michel **DECOUX**.

Mme Fabienne **HELIAS** a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le rapporteur expose :

« La loi Pinel est un nouveau dispositif de défiscalisation qui s'adresse aux particuliers qui souhaitent investir dans un logement neuf dédié à la location.

Présentée le 29 août 2014 dans le cadre du nouveau plan de relance pour le logement et mise en place par la loi de Finances 2015, la loi Pinel remplace la loi Duflot. Son objectif est d'encourager l'investissement immobilier des particuliers dans les villes où la demande locative est forte.

Par rapport au dispositif Duflot, la loi Pinel entraîne 3 changements majeurs pour les investisseurs :

- *la possibilité de choisir la durée d'engagement de location : 6 ou 9 ans avec un prolongement possible jusqu'à 12 ans (la réduction d'impôts accordées est alors proportionnelle à la durée de l'engagement),*
- *la possibilité de louer le logement à un ascendant ou un descendant (pour les investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2015),*
- *l'alignement de l'avantage fiscal pour les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sur celui des particuliers.*

Pour bénéficier des avantages fiscaux de la loi Pinel, les investisseurs doivent s'engager sur plusieurs points :

- *investir entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2016 dans un bien immobilier neuf ou en l'état futur d'achèvement répondant à la norme RT 2012 ou au label BBC,*
- *louer le logement pendant 6 ou 9 ans minimum,*
- *le logement doit constituer la résidence principale du locataire et être loué nu,*
- *le loyer doit respecter les plafonds de loyers établis par zones géographiques,*
- *les ressources du locataire doivent respecter certains plafonds,*
- *le prix de l'investissement doit aussi respecter un plafond de prix au m² de la surface habitable.*

Enfin, pour pouvoir entrer dans le cadre de la loi Pinel, le bien immobilier doit se situer dans des zones bien particulières, correspondant aux zones où la demande locative est la plus forte. Un nouveau zonage est entré en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2014.

Ainsi, les villes de France sont classées par zones : A, A bis, B1 et B2.

Les logements situés dans la zone B2 ne sont éligibles que si la commune a fait l'objet d'un agrément délivré par le préfet de la région.

Or, la Commune de PONT-L'ABBE est classée en zone B2.

Le Plan Local de l'Habitat du Pays Bigouden Sud a été adopté le 02 octobre 2014 par le conseil communautaire.

Dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale engagé sur l'ouest Cornouaille, ce document stratégique définit pour 5 ans les objectifs de développement de l'offre de logements sur le Pays Bigouden Sud. Il confirme, entre autre, les enjeux d'accès des jeunes ménages à la propriété, de maîtrise de la consommation foncière, de requalification du patrimoine bâti du territoire et d'adaptation des domiciles de personne en perte d'autonomie.

Ainsi, rénover et développer l'habitat pour répondre aux besoins de tous est aujourd'hui essentiel pour conforter l'attractivité, le dynamisme et la mixité du territoire.

Dans ce cadre, en matière de logement aussi, la commune de PONT-L'ABBE doit continuer de jouer son rôle de ville centre.

Un parc de logements en augmentation, composé en grande partie de résidences principales

La structure du parc de logements de la commune est marquée par la prédominance des résidences principales (environ 83 %). Ce taux est largement supérieur à celui constaté à l'échelle de la CCPBS (62 %). A l'inverse, le taux de résidence secondaire est près de 4 fois inférieur sur la commune à celui de la communauté de communes.

Ces données attestent de la vocation avant tout résidentielle de la commune, dans une communauté de communes très touristique, composée de nombreuses communes littorales. Les résidences principales de la commune sont en majorité représentées par des maisons individuelles (74 %) mais le poids des logements collectifs reste relativement important (25 %) au regard des taux constatés à l'échelle de la communauté de communes (10,6 %). De plus, ce taux a fortement progressé au cours de la dernière décennie.

Cette plus grande diversité dans la typologie des logements s'explique par le fait que la commune constitue le premier pôle d'emploi et d'habitat de la CCPBS, bénéficiant d'une attractivité importante.

Des logements locatifs bien représentés et dont la demande se confirme-

En 2009, même si la majorité des habitants de la commune reste propriétaire de son logement (68 % des résidences principales), la part des locataires est relativement importante à PONT-L'ABBE avec 30,4 % des résidences principales.

En comparaison, le taux de locataire est bien moindre à l'échelle de la CCPBS (18,6 %) et le taux communal dépasse même celui du département (28,8 %).

Cette proportion résulte aussi de l'attractivité du pôle urbain de PONT-L'ABBE, par les nombreux commerces et services disponibles, le nombre d'emplois offerts sur le territoire communal.

Les professionnels locaux de l'immobilier confirment le niveau de cette demande de logements locatifs.

Il apparaît donc nécessaire de permettre la réalisation d'opérations adaptées aux besoins du marché local et qui pourraient aussi ouvrir aux investisseurs le bénéfice des dispositions législatives actuelles.

La Commission municipale « Urbanisme, Cadre de vie, Habitat et Travaux » a donné un avis favorable sur ce dossier lors de sa réunion du 16 mars 2015.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément auprès du préfet de la région Bretagne afin de permettre l'éligibilité des investissements locatifs aux dispositions de la loi Pinel.

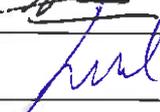
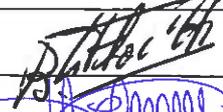
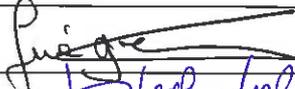
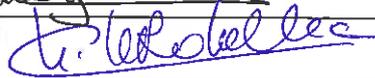
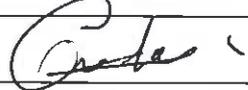
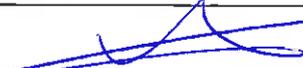
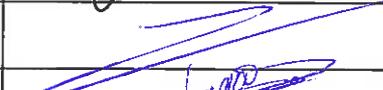
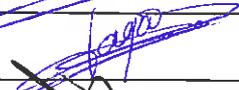
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE MAIRE,
Thierry MAVIC.

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du maire de Pont-l'Abbé : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « *sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2015
Emargements du Registre des Délibérations

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENTS (PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE)
MAVIC Thierry – 17, rue Jules Simon	
LACHIVERT Jean-Marie - 8, impasse de Ker dual	
DREAU Valérie – 9, rue des Carmes	<i>Absente, représentée par A. TINCQ</i>
LE FLOC'H Bernard - 5, rue Anne de Bretagne	
HELIAS Fabienne – 18, rue Ménez Ar Piquet	
LE DOARE Stéphane – 1 b, Boulevard des Poilus	
TINCQ Anne – 17 A, avenue de Trébéhoret	
TANGUY Jacques – 12, rue Hoche	
GUEGUEN Viviane – 31, rue du 11 Novembre	
LE ROHELLEC Christine – 29, rue Ménez Rouz	
MORVEZEN Mireille – 2, rue Colonel Rol-Tanguy	<i>Absent, représentée par V. GUEGUEN</i>
CREDOU Gérard – 11, rue du Calvaire	
MARTIN Joël – 8, rue Anjela Duval	
GOURLAOUEN Sylvie – 5 rue J.Jacques Rousseau	
SAVINA Michel – 7, résidence Louis Hémon	<i>Absent, représenté par F.HELIAS</i>
DIONISI Michelle – 9, avenue du Guerdy	
LE GUEN Eric – 1, hameau de Tréouguy	
LAGADIC Marie-Pierre – 38, rue Ar Soner Du	
ANSQUER Olivier – 59 ter, rue Jeanne d'Arc	
PHILIPPON Sylvain – 16 A, chemin de Kérargont	<i>Absent, représenté par S. LE DOARE</i>
SIGNOR Delphine – 40, rue Victor Hugo	<i>Absente, représentée par T. MAVIC</i>
BARANGER Carine – 3 bis, rampe St-Nicolas -Morlaix	
SCHOCK Thibaut – 44, rue de la Gare – App.C 001	
COUÏC Daniel - 4, rue du 8 mai	
CAUDAL Annie – 16, rue du Méjou	
CANEVET Yves – 33, place de la République	
DANIEL Bernard – Secquer-Névez DECOUX Michelle	
HELIAS Marianne – 6, rue du Château	<i>Absente, représenté par M. DECOUX</i>
LE LANN Marguerite – 60, rue du Guiric	